

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGUINIÉL Séance du 31 MARS 2022

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	14
Pouvoirs	5

Date de convocation	23.03.2022
---------------------	------------

Secrétaire de séance	Thierry CRESPEAU
----------------------	------------------

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune d'INGUINIÉL, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LE MASLE, Maire.

Présents : Jean-Louis LE MASLE, Philippe FLÉGEAU, Gérard BENOIT, Thierry CRESPEAU, Frédéric THOMAS, Cédric LECLERC, Sylvie JOUBAUD, Christian LE SAËC, Laurent DANIEL, Sébastien HELLEGOUARCH, Yann URVOIS, Solène QUEIGNEC, Martine LE HAY-BOUGLOUAN ; Christelle LE STRAT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Virginie GOMBERO donne pouvoir à Jean Louis LE MASLE ; Martine GRANDVALET donne pouvoir à Philippe FLEGEAU ; Natacha PINHAS donne pouvoir à Cédric LECLERC ; Peggy MAGNIER-HENRY donne pouvoir à Thierry CRESPEAU ; Sabine QUEMENER donne pouvoir à Gérard BENOIT.

QUESTIONS PORTEES A L'ORDRE DU JOUR LORS DE LA CONVOCATION

1 – Finances

- *Subvention pour l'Ukraine*
- *Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes*
- *Affectation des résultats*
- *Vote des taux d'imposition 2022*
- *Vote des subventions 2022*
- *Vote des budgets 2022 (budget principal et budgets annexes)*
- *Redevance d'occupation du domaine routier 2021 et 2022*

2 – Patrimoine – Cession de véhicules et de matériel

3- Projets

- *Voirie Rurale 2022 : demande de subvention auprès du Conseil départemental du Morbihan*
- *Aménagement de la mairie : demande de subvention DSIL*
- *Achat de détecteurs de CO2 : demande de subvention auprès de l'Etat (Académie)*
- *Ecole Nicole Rousseau : demande de subvention FIC 2^{ème} tranche*

4 – Installations classées – Avis du conseil municipal pour le projet de l'EARL de Talerganquis

5 - Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et procède à l'appel nominal.

Le secrétaire de séance désigné est Thierry CRESPEAU

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du conseil du 25 janvier 2022.

Laurent DANIEL indique quelques erreurs.

Le compte-rendu de la séance du 25 janvier est adopté à l'unanimité.

Le maire fait le point sur les décisions prises en application de la délibération 2020-024 du 26 mai 2020 pour la période du 25 janvier 2022 au 23.03.2022 (en annexe). Pas de remarques.

Monsieur le Maire demande au Conseil un ajout à l'ordre du jour :

- Demande de subvention pour l'aménagement de la mairie auprès de Lorient Agglomération au titre du FIC Ruralités. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

2022/016

Action UKRAINE – Participation au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO)

Le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) est un fonds de concours géré par le centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE). Il permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit). Le FACECO constitue aujourd'hui l'unique outil de l'Etat donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées.

Dans le cadre de la mobilisation pour les populations d'Ukraine victimes du conflit, la commune d'Inguiniel souhaite participer financièrement à ce fonds pour exprimer concrètement la solidarité des inguinielois avec les populations meurtries.

La participation via ce fonds d'Etat permet d'assurer :

- La garantie que la gestion des fonds sera confiée à des agents de l'Etat experts dans l'aide humanitaire d'urgence et travaillant en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises ;
- L'assurance que les fonds seront utilisés avec pertinence, afin de contribuer à une réponse française coordonnées et adaptée à la crise ;
- L'importance apportée par le MEAE à la traçabilité des fonds versés et à l'information de la collectivité sur les actions financées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré (1 abstention) :

- **ACCORDE** une subvention de 1 000 € au Fonds « Action Ukraine – soutien aux victimes du conflit » coordonnée par le FACECO,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette mesure.

2022/017

**Approbation des comptes de gestion 2021 :
Commune - Lotissement Park Heol - Maison de santé pluridisciplinaire**

Il est rappelé que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier Principal d'Hennebont. Contrairement aux comptes administratifs qui s'inscrivent dans la

continuité des exercices antérieurs, les comptes de gestion reprennent schématiquement les mouvements constatés du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Après s'être fait présenter le budget principal et les budgets annexes de l'exercice 2021, les titres définitifs des dépenses à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les compte de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, m'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-31, D. 2342-11, D. 2343-3 et D. 2343-5 relatifs au compte de gestion ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs de la commune et les écritures des comptes de gestion du Trésorier Principal,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCLARE que les comptes de gestion du Trésorier Principal, pour l'exercice 2021, du budget principal et des budgets annexes (lotissement Park Heol, maison de santé pluridisciplinaire) dressés par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022/018

**Approbation des comptes administratifs 2021 :
Commune - Lotissement Park Heol - Maison de santé pluridisciplinaire**

Il est rappelé que les comptes administratifs récapitulent l'ensemble des mouvements financiers intervenus au cours de l'exercice comptable de l'année écoulée pour chacun des budgets (budget principal et budgets annexes).

Il s'agit de la comptabilité de l'ordonnateur qui doit être en tout point pareille à celle du comptable, présentée précédemment.

Contrairement aux comptes de gestion, les comptes administratifs intègrent les reports de l'exercice antérieur (2020 en l'occurrence) et les restes à réaliser engagés en 2021 à inscrire aux budgets primitifs de l'année 2022, en dépenses comme en recettes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L. 1612-13, L. 2121-14 et L. 2121-31 relatifs au compte administratif ;

VU la désignation de Monsieur Gérard BENOIT en qualité de Président de séance pour la discussion et le vote du compte administratif, Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2021 du budget principal et des budgets annexes comme présenté ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL				
<i>Exercice 2021</i>	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
		1 390 955,41 €	1 926 030,30 €	1 172 760,86 €
Résultat exercice 2021	535 074,89 €		-52 158,77 €	
Résultat général clôture 2020	1 775 229,04 €		- 322 801,82 €	
Virt en ivt au 1068 en 2021	- 579 922,40 €		-	
Résultat clôture exercice 2021	1 730 381,53 €		- 374 960,59 €	
Résultat global	1 355 420,94 €			
<i>Restes à réaliser à reporter</i>	-	-	113 321,00 €	311 701,00 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PARK HEOL				
<i>Exercice 2021</i>	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
		930,33 €	115 377,33 €	94 544,00 €
Résultat exercice 2021	114 447,00 €		- 94 544,00 €	
Résultat général clôture 2020	28 250,24 €		91 125,57 €	
Virt en ivt au 1068 en 2021	0,00 €		-	
Résultat clôture exercice 2021	142 697,24 €		-3 418,43 €	
Résultat global	139 278,81 €			
<i>Restes à réaliser à reporter</i>	-	-	-	-

BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE				
<i>Exercice 2021</i>	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
		11 780,00 €	19 971,14 €	11 953,67 €
Résultat exercice 2021	8 191,14 €		- 188,29 €	
Résultat général clôture 2020	24 173,82 €		- 11 191,85 €	
Virt en ivt au 1068 en 2021	- 11 191,75 €		-	
Résultat clôture exercice 2021	21 173,21 €		- 11 380,14 €	
Résultat global	9 793,07 €			
<i>Restes à réaliser à reporter</i>	-	-	-	-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes tels que présentés.

2022/019**Affectation des résultats de l'exercice 2021 du budget principal COMMUNE et des budgets annexes (Lotissement Park Heol et Maison de santé pluridisciplinaire)**

Les comptes administratifs font apparaître les résultats comptables de la fin de l'exercice 2021. Il convient donc d'affecter ces résultats dans la perspective du vote des budgets principaux de l'année 2022.

En cas de déficit de la section d'investissement en clôture de l'exercice antérieur, il est rappelé que les collectivités ont l'obligation d'affecter, en priorité, les sommes nécessaires pour couvrir ce déficit. Ainsi, le montant du déficit est inscrit en dépense d'investissement de l'exercice (article D 001) et compensé par un versement au moins égal de la section de fonctionnement, inscrit à l'article 1068.

Budget principal

Section d'investissement - Déficit de - 374 960,59 €	
Article D 001 (solde d'investissement de la section d'investissement reporté)	374 960,59 €
Section de fonctionnement - Excédent de 1 730 381,53 €	
Article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)	176 580,59 €
Article R 002 (résultat d'exploitation reporté)	1 553 800,94 €

Budget annexe du lotissement Park Heol

Section d'investissement - Déficit de 3 418,43 €	
Article R 001 (solde d'investissement de la section d'investissement reporté)	3 418,43 €
Section de fonctionnement - Excédent de 142 697,24 €	
Article R 002 (résultat d'exploitation reporté)	142 697,24 €

Budget annexe de la Maison de santé pluridisciplinaire

Section d'investissement - Déficit de 11 380,14 €	
Article D 001 (solde d'investissement de la section d'investissement reporté)	11 380,14 €
Section de fonctionnement - Excédent de 21 173,21 €	
Article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)	11 380,14 €
Article R 002 (résultat d'exploitation reporté)	9 793,07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats des budgets communaux 2021 aux budgets primitifs de 2022.

2022/020**Taux d'imposition 2022**

Il est proposé au Conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition de 3 % pour l'année 2022. Après débat, Monsieur le Maire propose de voter pour une augmentation des taux de 1 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE le taux de Taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'exercice 2022 à 33.61 %

FIXE le taux de Taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2022 à 27.22 %.

CHARGE le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

La Commission Affaires scolaires – Enfance – Sports et Loisirs s’est réunie le 7 mars 2022 afin de proposer le montant des subventions versées par la Commune aux associations au titre de l’année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l’unanimité les propositions de subventions 2022 aux associations.

	Subventions aux établissements scolaires et foyers	Propositions 2022
1	Bâtiment CFA Côtes-d'Amor (1 élève)	20,00 €
2	Bâtiment CFA Morbihan (5 élèves)	100,00 €
3	MFR Questembert (1 élève)	20 €
	Forfaits scolaires	Propositions 2022
	Ecoles - arbres de Noël (publiques, privées - par élève)	17,00 €
	Etablissements scolaires (classe de mer, de neige...) selon la durée	
	Moins de 7 jours (soit jusqu'à 6 jours dont 5 nuitées)	25,00 €
	Une semaine et plus	23,00 €
	Deux semaines	20,00 €
	Fournitures scolaires (par élève scolarisé dans une école publique)	51,00 €
	Forfait photocopieur (école publique Nicole Rousseau)	0,00 €
	Forfait transport piscine (école publique Nicole Rousseau)	500,00 €
	Forfait transport piscine (école publique Les Plumes)	500,00 €
	Subvention pour acquisition visioprojecteur (école Les Plumes)	0,00 €
	Subvention collège St Ouen La Salle (séjour Ski Pyrénées)	275 €
	Subvention collège St Ouen La Salle (séjour en Provence latine)	50 €
	Subvention école Nicole Rousseau (sortie scolaire en lien avec le programme d'histoire)	440,00 €
	Subvention école les Plumes (classe de mer 6 jours)	825,00 €

SUBVENTIONS 2022		
	ASSOCIATIONS Inguinieloise	Propositions 2022
1	Amicale Laïque Nicole Rousseau	346,50 €
2	Amicale Laïque Tous à vos Plumes	182,00 €
3	APEL Sainte Thérèse	199,50 €
4	Foyer Laïque + subvention exceptionnelle	2 660,00 €
		150,00 €
5	Union Cycliste Inguiniéloise	1 567,00 €
6	Club Athlétique du Scorff	1 501,00 €
7	Tro ha distro breiz (club de randonnée d'Inguiniel)	214,00 €
8	FNACA d'Inguiniel	186,00 €
9	Société de chasse communale	290,00 €
10	La patte sur le cœur (seulement si elle intervient au DOMPAD)	53,00 €
11	Les Dingues Ignel	150,00 €
12	Self défense Inguiniel	300,00 €
13	Le Palet du Scorff - Ellé	45,00 €
14	Danserion Bro Eb Ignel	184,00 €
15	Fêtes locales d'Inguiniel	1 494,00 €
16	Subvention UCI	979,00 €
	ASSOCIATIONS EXTERIEURS	Propositions 2022
1	La ligue contre le cancer	36,00 €
2	Les Restaurants du coeur	100,00 €
3	L'EMSS Entente Morbihannaise du Sport Scolaire	0,00 €
4	EFAIT Ecoute Familiale Information Toxicomanie	36,00 €
5	APF France Handicap	0,00 €
6	RBG Radio Bro Gwened	41,00 €
7	Ar Brezhoneg	0,00 €
8	Initiative Pays de Lorient	0,00 €
9	AFM Téléthon	0,00 €
10	Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Morbihan	36,00 €
11	Rêves de clown	36,00 €
12	Solidarité Paysans Bretagne	36,00 €
13	Banque Alimentaire du Morbihan	0,00 €
14	Association des parents et amis des résidents de La Mas Les Bruyères	36,00 €
15	Secours catholique Caritas France	50,00 €
16	Rés'agri	0,00 €
17	Kas A Barh Ploue	89,00 €
18	Alcool assistance du Morbihan	0,00 €
19	Echange et Partage Deuil- Deuil Jeunesse	0,00 €
20	Cinéroch Guémené	150,00 €

2022/022

Vote des budgets primitifs 2022 - COMMUNE, PARK HEOL, MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14 ;
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu qu'il y a lieu de procéder au vote des budgets primitifs pour l'année 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VOTE comme suit les budgets primitifs 2022 :

	Fonctionnement	Investissement
COMMUNE (Pour : 16 voix, Contre : 1 voix, Abstentions : 2 voix)	3 233 297,94 €	3 116 415,39 €
PARK HEOL (Pour : 19 voix, Contre : 0 voix, Abstentions : 0 voix)	378 982,24 €	265 372,24 €
MAISON DE SANTE (Pour : 19 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix)	30 593,07 €	27 954,14 €

2022/023

ORANGE - Redevance d'occupation du domaine public 2021 par ORANGE

Pour l'année 2021, la redevance d'occupation du domaine public se décompose de la façon suivante :

Tarifs de base :

- => 40 € le km d'artère aérienne
- => 30 € le km d'artère souterraine
- => 20 € le m² d'emprise au sol

Coefficient actualisation 2021 : 1,37633 soit :

- => 55,05 € le km d'artère aérienne
- => 41,29 € le km d'artère souterraine
- => 27,52 € le m² d'emprise au sol

Patrimoine total de la commune d'INGUINIEL hors emprise du domaine autoroutier :

- Artère aérienne	61,170 km
- Artère en sous-sol	• conduite 52,181 km
	• câble enterré..... 0
- Emprise au sol	• cabine 0
	• armoire 2,5 m ²
	• borne pavillonnaire 0
- Pylône.....	0
- Antenne.....	0

Le montant de la redevance, pour l'année 2021 s'élève donc à 5 590.76 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTÉ ces tarifs,

DIT que les services administratifs de la mairie émettront l'avis des sommes à payer qui sera transmis à ORANGE.

2022/024

ORANGE - Redevance d'occupation du domaine public 2022 par ORANGE

Pour l'année 2021, la redevance d'occupation du domaine public se décompose de la façon suivante :

Tarifs de base :

- => 40 € le km d'artère aérienne
- => 30 € le km d'artère souterraine
- => 20 € le m² d'emprise au sol

Coefficient actualisation 2022 : 1,42136 soit :

- => 56.85 € le km d'artère aérienne
- => 42.64 € le km d'artère souterraine
- => 28.42 € le m² d'emprise au sol

Patrimoine total de la commune d'INGUINIEL hors emprise du domaine autoroutier :

- Artère aérienne	61,170 km
- Artère en sous-sol	<ul style="list-style-type: none"> • conduite 52,205 km • câble enterré..... 0
- Emprise au sol	<ul style="list-style-type: none"> • cabine 0 • armoire 2,5 m² • borne pavillonnaire 0
- Pylône.....	0
- Antenne.....	0

Le montant de la redevance, pour l'année 2022 s'élève donc à 5 774.58 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE ces tarifs

DIT que les services administratifs de la mairie émettront l'avis des sommes à payer qui sera transmis à ORANGE.

2022/025	Cession de véhicules et de matériels à titre onéreux
-----------------	---

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment l'article, L 2122-22 qui prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Considérant l'état et l'âge des véhicules et des matériels que la commune souhaite céder,

Considérant l'offre de reprise du véhicule PEUGEOT BOXER immatriculé 3724 XF 56 d'un montant de 1 000 euros,

Considérant l'offre de reprise du véhicule MERCEDES immatriculé 4318 VM 56 d'un montant de 5 000 euros,

Considérant l'offre de reprise de l'ancien tracteur RENAULT immatriculé 2302RP56 et du broyeur d'accotement d'un montant de 6 000 euros,

Considérant l'offre de reprise de l'ancienne tondeuse autoportée ISEKI SXG 19 (numéro de série NIM00222805) d'un montant de 2 200 € HT,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la cession de ces véhicules au montant indiqué ci-dessous.

Désignation	Marque	Immatriculation	Année	Kms	Montant
Fourgon Boxer	PEUGEOT	3724 XF 56	2001	95 900	1 000 €
Camion benne	MERCEDES	4318 VM 56	1989	335 000	5 000 €
Tracteur	RENAULT	2302 RP 56	1982	13096 h.	5 000 €

Par ailleurs, il est proposé au Conseil municipal la cession du matériel suivant :

Désignation	Marque	Immatriculation	Année	Kms	Montant
Tondeuse autoportée	ISEKI	SXG 19 (NIM00222805)	2000		2 200 € HT
Broyeur d'accotement	SMA	DMG60 (MODELE) N°série : 1150			1 000 € HT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession des véhicules et matériels présentés dans le tableau ci-dessus,
- **DIT** que les recettes seront portées au budget principal

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette mesure.

2022/026

Programme de voirie rurale 2022 - Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Morbihan au titre du PDEVHA

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des travaux de voirie sont programmés en 2022 sur les voies communales :

Tranche ferme

Secteur 1	Kerhuel-Kerfonse (VC 58)	1800 ml
Secteur 2	Le Bourg – Kerguendo (VC 2)	1900 ml

Tranche optionnelle 1

Secteur 3	Kercotonnec	100 ml
Secteur 4	Le Nezerc'h (VC 108)	105 ml
Secteur 5	Le Nezerc'h (VC 103)	250 ml
Secteur 6	Kerfonse	350 ml
Secteur 7	Kerihuel (VC 88)	650 ml

Le montant estimatif de l'opération s'élève à :

Tranche ferme	:	85 372.00 € HT
Tranches optionnelles	:	83 745.00 € HT
Total travaux	:	169 117.00 € HT
Maîtrise d'œuvre (4 %)	:	4 800.00 € HT
Total global	:	173 917.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation de ce projet ;
- **SOLLICITE** une subvention au taux le plus élevé possible auprès du conseil départemental du Morbihan au titre du PDEVHA – programme départemental d'entretien de la voirie hors agglomération ;
- **S'ENGAGE** à créer en temps voulu les ressources nécessaires pour couvrir la part des dépenses restant à la charge de la commune ;
- **DONNE** délégation au maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

2022/027

Projet de rénovation des locaux de la mairie – Demande de subvention auprès des services de l'Etat (DSIL 2022) et de Lorient Agglomération (FIC Ruralités)

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT					
Dépenses	Montants HT	Recettes	Base subventionnable	%	Montants
Travaux Mairie	486 600,00 €	Département (PST notifié)	400 909 ,00 €	20.25 %	120 272.70 €
Honoraires et frais	58 400,00 €	Etat (DSIL 2022)	594 000.00 €	49.65 %	294 915.00 €
Divers et imprévus	49 000,00 €	LORIENT AGGLOMERATION (FIC rural)	594 000.00 €	10.10 %	60 000.00 €
		Commune	594 000,00 €	20.00 %	118 812.30 €
TOTAL	594 000,00 €	TOTAL		100 %	594 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le maire à solliciter la subvention du Département au titre de la DSIL 2022 au taux le plus élevé pour cette opération, ainsi que Lorient Agglomération au titre du FIC Ruralités,
- **CHARGE** le Maire à signer les actes relatifs à la présente décision.

2022/028

Demande de subvention – Capteurs de Co2 en milieu scolaire

Complétant le dispositif de lutte contre la transmission du SRAS-CiV-2 en milieu scolaire, le Ministère de l'Education Nationales, de la Jeunesse et des Sports a recommandé l'utilisation de capteurs de CO2 pour déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans chaque local ou contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique.

Afin d'encourager le déploiement de ces campagnes dans les établissements scolaires, un soutien financier est apporté par l'Etat aux collectivités ayant acheté ces capteurs afin d'équiper les écoles publiques. Le montant de cette aide sera déterminé en tenant compte du nombre d'élèves scolarisés en 1^{er} degré, avec l'application d'un montant forfaitaire de 8 € par élève (mais dans la limite du montant de la dépense réelle).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'équiper les classes de l'école Nicole ROUSSEAU et de l'école Les Plumes par des capteurs de CO2 pour un montant de 1093.50 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention de l'État,
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

2022/029

Projet de rénovation de l'école Nicole Rousseau – Demande de subvention à Lorient Agglomération (FIC 2^{ème} tranche) et actualisation du plan de financement

Il y a lieu d'actualiser le plan de financement pour solliciter le Fond d'Intervention Communautaire (FIC - 2^{ème} tranche) auprès de Lorient Agglomération pour l'opération « Rénovation énergétique de l'école Nicole Rousseau ».

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT					
Dépenses	Montants HT	Recettes	Base subventionnable	%	Montants
Travaux école Nicole ROUSSEAU	754 000,00 €	Département (notifié)	568 882,00 €	19.33 %	170 664,60 €
		Département (complément)	314 118 ,00 €	10,67 %	94 235,40 €
Maîtrise d'œuvre	89 000,00 €	Etat (DSIL 2021)	883 000,00 €	10.28 %	90 800.00 €
		Etat (DETR 2022)	883 000.00 €	23.95 %	211 500.00 €
Frais divers	40 000,00 €	L.A (FIC 2 ^e tr.)	883 000.00 €	15.04 %	132 803.20 €
		Commune	883 000,00 €	20.72 %	182 996.80 €
TOTAL	883 000,00 €	TOTAL		100 %	883 000,00 €

Vu la délibération n°2020-068 du 20 octobre 2020 approuvant le projet et sollicitant la subvention du Conseil départemental,

Vu la délibération n°2021-001 en date du 26 janvier 2021 approuvant le projet et sollicitant la subvention DSIL2021,

Vu la notification des services de l'Etat nous informant que l'enveloppe DSIL Rénovation énergétique était insuffisante pour financer ce projet en 2021,

Vu l'arrêté attributif de subvention du 2 décembre 2021 accordant à la commune un reliquat de DSIL 2021 d'un montant de 90 800 € ;

Vu la délibération n°2022-014 du 25 janvier 2022 sollicitant une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022,

Considérant qu'il convient de solliciter une aide auprès de Lorient Agglomération au titre du Fond d'Intervention Communautaire 2^{ème} tranche,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement, présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le maire à solliciter une subvention auprès de Lorient Agglomération au titre du FIC 2^{ème} tranche au taux le plus élevé pour cette opération,
- **CHARGE** le Maire à signer les actes relatifs à la présente décision.

2022/030

Installations classées – Avis pour le projet de l'EARL de Talerganquis

Un débat s'est engagé suite à la présentation du projet de l'EARL de Talerganquis.
Le Conseil municipal émet un avis favorable (3 abstentions).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close par le Maire à 23h40.